



Toulennne

Informations

facebook.com/mairie.toulennne/ www.mairie-toulennne.fr

N° 241 - Mai 2024

Edito

LA COMMUNE ENDEUILLÉE PAR LA MORT DE CHRISTOPHE ROY

L'impensable est arrivé ce jeudi 25 avril 2024. Christophe ROY, chef adjoint des services techniques communaux, notre collègue et ami, connu de tous, a été tué par arme à feu par un voisin de sa mère, à l'Allée des chênes.

Tout comme les riverains directs ayant assisté à la scène, l'équipe municipale et l'ensemble du personnel sont sous le choc et effondrés. L'incompréhension et la sidération dominent tout autre sentiment face à cette tragédie qui vient conclure un simple conflit de voisinage.

Au travers de cet éditto spécial, nous souhaitons rendre un hommage appuyé à Christophe. C'est à l'âge de 16 ans que ce jeune toulennnais a été recruté par la commune en contrat pour Travaux d'Utilité Collective le 22 avril 1985. Il a alors été formé par Robert DETRIEUX, ancien garde champêtre, et ensuite, par Jean-Jacques FERRIER qui lui a succédé, avant d'être nommé agent de maîtrise principal le 1^{er} septembre 2012 et de devenir le chef adjoint du responsable des services techniques communaux. Outre des qualités professionnelles affirmées, notamment en mécanique, il avait su depuis près de 40 ans se faire apprécier par tous. Son sens aigu du service public, répondant toujours présent à une demande d'aide, ainsi que ses qualités relationnelles lui valent notre reconnaissance collective. Vous avez été nombreux à le côtoyer aux abords de l'école, sur nos installations sportives, en bord de route ou en cours de maintenance d'un bâtiment public communal. Toujours souriant, serviable et volontaire, nous avons partagé ensemble des moments de vie marqués par sa gentillesse, sa bonhomie ou sa jovialité. Ce pilier de l'équipe technique, mémoire des travaux réalisés au cours des décennies passées, qui



a fédéré le personnel communal en tant que président du comité d'œuvres sociales, qui a ravi nos jeunes enfants lors des Noël à l'école, laisse un grand vide au sein de la commune.

En ce moment, toutes nos pensées les plus chaleureuses vont vers ses proches, sa mère Michèle, sa compagne Chantal, son beau-fils Alexis et sa compagne Léa ainsi que leur petite fille Louaïna.

Un registre de condoléances a été installé dès le 29 avril à l'accueil de la Mairie pour permettre aux toulennnaises et toulennnais d'honorer sa mémoire.

L'équipe municipale adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes ayant transmis leurs condoléances et des marques de sympathie à sa famille, à ses amis, aux agents et aux élus municipaux.



La cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 organisée par le Comité du Souvenir se déroulera à 10h30 devant la mairie.

La cérémonie sera suivie par un moment de convivialité à l'Espace Culturel.



Inscriptions Rentrée Scolaire 2024-2025

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2024. Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés **au plus tard le 31 décembre 2021**.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors établie et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2^{ème} période 2024

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2008** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulonne **24 mai 2024**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



Jardins Communaux

2 parcelles des jardins communaux (bois de Jean Blanc) sont disponibles à la location. 50 € / an. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.**



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulonne.fr



Présentation du budget 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	816 320	R002 Résultat reporté (N-1)	434 121,08
012 Charges de personnel	1 353 000	013 atténuation de charges	40 000
65 Autres charges de gestion courante	221 150	70 produit des services	134 000
14 Atténuation de produits	1 000	73 impôts et taxes	1 699 532
66 Charges financières	34 500	74 dotations et participations	571 265
67 Charges exceptionnelles	5 500	75 autres produits de gestion courante	47 200
S/total dépenses	2 431 470	Recettes de fonctionnement	2 926 150,08
Autofinancement	494 680,08		
Dépenses de fonctionnement	2 926 150,08		

Comme chaque année, Le budget communal a été élaboré par la commission des finances.

Il a été voté à l'unanimité du Conseil municipal le 12 avril 2024.

Section de fonctionnement : Le montant des recettes de la section de fonctionnement est de 2 926 150,08 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Opérations	Reste à réaliser 2023	Dépenses votées en 2024	Budget 2024
Remboursement du capital		180000	180 000
Mobilier urbain	8 000	10 200	18 200
Eclairage public	64 800	20 500	85 300
Etudes	56 000		56 000
Voirie	360 500	451 350	811 850
Matériel	41 300	29 530	70 830
Acquisitions immobilières	250 000	-	250 000
Batiments	93 450	59 100	152 550
Cadre de vie	2 190	8 000	10 190
Cimetière	8 000	7 000	15 000
Mairie	8 000		8 000
Ecole	76 500	30 000	106 500
Reboisement forêt	4 100		4 100
Equipement sportif et culturel	54 900	17 500	72 400
Restaurant scolaire	2 600	8 000	10 600
Eglise	25 100	33 900	59 000
Patrimoine	10 000		10 000
Espace culturel		14 500	14 500
Cautionnement	800	1 200	2 000
TOTAL BUDGET	1 066 240	870 780	1 937 020

Le montant des dépenses est de 2 431 470,00 €. La différence permet de dégager un autofinancement de 494 680,08 €. Cette somme permet de financer une partie des investissements. Elle est en augmentation pour la 4^{ème} année consécutive, grâce à la baisse de l'endettement et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette bonne santé des finances de Toulonne a été confirmée par le conseiller de la commune du Service de Gestion.

Comptable de La Réole lors de sa présentation du Document de Valorisation Financière et Fiscale.

Section d'investissement : Le montant des recettes et des dépenses s'équilibre à 1 937 020 €. Ce montant comprend les restes à réaliser 2023 d'un montant de 1 066 240 €. Les restes à réaliser sont des dépenses engagées non mandatées. Elles sont financées par les reports de recettes 2023. Les recettes de la section d'investissement proviennent de l'autofinancement, de la taxe d'aménagement, du reversement de la TVA, du fond départemental d'aide aux communes, et d'un emprunt. (Voir tableaux joints pour les sections de fonctionnement et d'investissement)

Principaux investissements 2024 : Les principaux investissements sont : La poursuite de la rénovation des trottoirs de la rue des Pins Francs avec enfouissement des réseaux : 190.200 € ; les aménagements de sécurité de la route de Landiras : 132 000 €, plus la rénovation des bordures de trottoirs et caniveaux: 36 000 € ; la rénovation d'une partie de la voirie de l'allée des acacias : 24 000 € ; la création d'une voie piétonne le long de la rue des Videaux : 40 000 € ; la rénovation de la voirie de Chay neuf cofinancés avec Fargues : 79 000 € ; l'étude préalable à l'agrandissement de l'école et l'installation de salles modulaires : 50 000 € ; la mise en place d'une clôture du terrain d'honneur du foot et la rénovation du city stade : 50 000 € ; la réfection du crépi sur les façades de l'église et l'éclairage : 59 000 € ; le rachat du minibus : 25 000 € ; l'aménagement du garage Messines pour y installer les ateliers municipaux : 50 000 €.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents une augmentation de la taxe du foncier bâti, du non bâti et de la taxe d'habitation pour les logements vacants de 1 %.

RECETTES	
Recettes d'investissement restant à réaliser	246 085
Affectation du résultat	344 896
Affectation 001	475 258
Taxe d'aménagement	35 000
Agence de l'eau	6 490
FCTVA	85 000
FDAEC	10 000
Autofinancement	501 138
EMPRUNT	233 153
TOTAL BUDGET	1 937 020

Le délégué aux finances
Bernard Lamarque



Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1] Approbation du Compte de gestion 2023 du trésorier

Présentation synthétique par M. Denis VETIL, Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC de La Réole, du document de valorisation financière et fiscale 2023.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer et après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie de l'implication des membres de la Commission Finance pour la tenue du budget.

2] Approbation du Compte administratif 2023

M. Lamarque, conseiller délégué chargé des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2023. Celui-ci se solde par un excédent de **434 121,08 €**.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie de l'implication des membres de la Commission Finance pour la tenue du budget.

3] Affectation du résultat 2023 sur 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

434.121,08 € à la section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement,

344.896,68 € à la section d'investissement, en couverture des besoins réels de financement dégage à la section d'investissement.

4] Présentation et adoption du Budget Primitif 2024

M. Lamarque, conseiller délégué chargé des finances, présente le budget primitif de l'exercice

2024. Ce budget a été préparé collectivement par la commission des finances.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 :

Section de fonctionnement	2 926 150,08 €
Section d'investissement	1 937 020,00 €
TOTAL DU BUDGET	4 863 170,08 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget.

M. le Maire souligne l'important travail des élus avec une forte présence lors des commissions pour un réel exercice démocratique. (Voir Tableaux page 3)

5] Vote des taux des taxes locales 2024

Bien que considérant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3,9 % en 2024 par les services de l'État, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de maintenir la progression de 1% des taux de la fiscalité locale, principalement pour faire face à la hausse généralisée des prix, mais également pour permettre à la commune de préserver sa capacité de financement, en évitant aux contribuables locaux de subir de brutes hausses d'impôts périodiquement.

	Taux 2023	Coeff variation	Taux 2024
TFB-Taxe sur le foncier bâti	43,86 %	1 %	44,30 %
TFB-Taxe sur le foncier non bâti	95,08 %	1 %	96,03 %
TH-Taxe habitation	18,30 %	1 %	18,48 %

Le Conseil municipal vote à la majorité une augmentation des taxes de 1%.

6] Validation du projet de convention d'aménagement d'école (n°2) auprès du Département

M. le Maire présente le tableau de financement proposé par le Département de la Gironde en vue de la signature de la Convention d'Aménagement d'École (CAE).

De fait, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7] Validation du Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

futurs élèves de petite section avec leurs parents.

- **Présentation des dispositifs de protection de l'enfance** : Il est demandé de présenter aux familles les dispositifs de protection de l'enfance (plus d'informations sur www.mairie-toulonne.fr). Le rôle de l'école est le recueil la parole et la transmission (il reste limité).

* 1^{er} recours : Médecin scolaire.

* 2^{ème} recours : Information préoccupante peut être rédigée par la Directrice

* 3^{ème} recours : Signalement, rédigé si l'enfant est en danger grave et immédiat

- **Santé** :

Nature des travaux	Coûts prévisionnels des travaux HT	Subventions prévisionnelles
Création et restructuration de 7 unités pédagogiques et mobilier (3 classes, 1 salle multi-activités, 2 cours de récréation, 1 hall)	1 088 200€	231 000€
Extension du restaurant scolaire	42 200€	15 192€
Équipement du restaurant scolaire	53 845€	21 960€
Informatisation de l'école	24 000€	11 520€
TOTAL	1 208 245 €	279 672 €

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation financière de la prise en charge par la CdC, par substitution aux communes, :

- Syndicat Sud-Gironde Mobilités (135 élèves transportés / 22.589,28€)

- Participation complémentaire du SDIS (2.862 habitants / 1.889,86 €)

- Charges liées à la compétence ZA (ZA La Châtaigneraie à Langon)

- Restitution des moyens financiers liés à la compétence protection des inondations. (1.400 € restitués pour l'entretien de la digue).

Le conseil municipal approuve le rapport et le montant d'attribution de compensation pour l'année 2023 à l'unanimité des membres présents.

B) Avancement de grade : ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'avancement de grade proposé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour un agent communal.

Informations

1] DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Présentation du compte rendu du conseil d'école par M. BOUCAU

- **Point sur les effectifs et prévisions de rentrée 2024** : 284 élèves pour 12 classes et 1 dispositif ULIS. Prévisions pour la rentrée 2025 : 271 dont 30 Petite Section.

- **Poursuite de scolarité et nouvelles inscriptions** : Liaison école/collège pour les CM2. Accueil des

Dépistage visuel des PS par un orthoptiste ; Bilan de santé MS par une puéricultrice de la PMI ;

Visite médicale des GS par le médecin scolaire. Les parents recevront une information.

- Sorties et projets :

Les projets ne sont pas hiérarchisés. Une sortie au théâtre, un spectacle musical, un projet littéraire sont des chances pour nos élèves tout autant que n'importe quelle autre sortie. L'objectif de l'école est d'instruire les élèves. Les choix sont donc avant tout éducatifs. Certaines classes dépenseront plus que d'autres sur une année, mais l'année suivante cela changera. Il faut préserver l'idée du collectif et essayer de nous rassembler autour



Conseil municipal du 12 avril 2024

de valeurs comme la coopération, le partage, la mutualisation. L'important est de pouvoir ouvrir nos élèves vers d'autres horizons.

- Classe découverte en Dordogne ; Sortie à Biganos autour des petites bêtes et de la nature ; Écomusée de Marquèzes ; Villandraut.

- Visite au CAPC à Bordeaux + parcours de visite autour des statues de Bordeaux.

- Projet Prix littéraire ; lecture aux enfants de la crèche Ribambelle de Toulouse.

- Conteuse ; Spectacle musical Anda Lutz aux Carmes

- Concert liaison école / collège Les élèves de la chorale du collège viendront pour présenter un concert aux élèves de l'école accompagnés du professeur de musique.

- Animations sur le thème de l'alimentation.

- Intervention infirmière scolaire : thème de l'hygiène -> classes maternelles ; de la puberté -> CM2 ; l'hygiène -> CP et CE1.

- Intervention de la gendarmerie autour du permis internet et permis piéton.

- Cross de Toulouse, du Sauternais ; Initiation au handball et tournoi.

- Fête des familles ; Kermesse organisée par l'APE

- **Périscolaire** : Des effectifs élevés (38 maternelles et 50 élémentaires). Communication par sms. Projet d'avoir une page d'info consacrée au périscolaire sur le site mairie pour la rentrée pro-chaine.

- **Restaurant scolaire** : Objectifs loi Egalim atteints. Prix Label Bio engagé décerné au restaurant scolaire de Toulouse. Projet revalorisation déchets / méthanisation des restes (suppression du compost)

- **DDEN** (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) : le DDEN est en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale, les élus et les parents d'élèves. Il exerce une mission de coordination, de médiation entre les partenaires. Axe de travail principal : le bien-être des enfants.

- **Sécurité** : Différents exercices faits (intrusion, incendie...)

- **Coopérative scolaire** : Toutes les classes n'ont pas encore réalisé leurs sorties. Une coopérative dynamique permet de réaliser des sorties très intéressantes.

- **APE (Association des Parents d'Élèves)** : Projet important de fin d'année avec la kermesse + tombola, ainsi que différentes actions au cours de l'année.

- **Budgets municipaux et travaux** :

1 - Problèmes de circulation et de stationnement : différents aménagements ont été faits. En attendant une réflexion plus profonde avec la CAE (Convention d'Aménagement d'École).

2 - Projet de CAE : en attente de l'agrément du Département. Si tout va bien, possibilité de lancer

les travaux de la 1ère tranche au 2ème semestre 2025. Le projet complet est actuellement chiffré autour de 2,2 millions d'euros.

3] Présentation du compte rendu de la Commission Culture de la CdC par Mme DESCLAUX

1 – Réseau de lecture publique

Suite au bilan 2018-2023 du PCSES (Projet Culturel Social Éducatif et Scientifique), le projet 2025-2030 a été présenté. On peut retenir principalement :

- Phase de diagnostic ;

- Travail sur le Réseau de lecture publique : proche et attractif, accessible, moderne et innovant

- Création d'un logo Réseau de Lecture Publique (reprenant l'idée du boulon)

- Travaux de rénovation des bibliothèques de Villandraut et Saint Macaire (délai 6 ans)

- Diversifier les collections, renfort de fond sur les gros caractères et la littérature

- Continuer à travailler avec des librairies indépendantes du territoire Sud Gironde pour obtenir des collections (Rajin par exemple)

Actualité :

Travaux bibliothèque de Castets et Castillon : réouverture le 3 juillet.

Maintien des animations 2024 pour tous les publics

Inventaire des collections en été (fermeture 1 semaine de la Médiathèque)

CAP Culture en juillet

Label «bébé lit» pour le Réseau dans le cadre du dispositif Biblio.Gironde du Département

2 – Projet de convention avec la ludothèque éphémère 2024-2026

Maintien des itinérances sur 11 communes avec 3 dates par commune.

Permanences à St Macaire et Langon

Permanence à Langon : Mise à disposition gratuite en échange d'actions sur le territoire, d'actions avec la Médiathèque, d'avoir une bonne plage d'ouverture.

Pour itinérance et permanences : CdC prend en charge l'adhésion pour toutes les communes (250 € / an).

3 – Enseignement musical

Demandes de subventions pour les 3 associations portant le projet d'enseignement musical (La Bande Sons / Ardilla / CMAS Centre Musiques Anciennes Sauternes) :

Enveloppe budgétée en 2024 (idem 2023) : La Bande Sons 90000 €, Ardilla 45000 €, CMAS 12000 €

Nouvelle convention : convention triennale pour sécuriser les 3 associations.

Calendrier des manifestations musicales remis par les 3 associations

Projet : envie des 3 associations de créer un événement musical en commun pour 2025.

4] Présentation du Rapport d'activité Éclairage public 2023 par M. CATTANEO

Patrimoine départemental éclairage public pour l'année 2023

Nombre de communes en entretien : 381 (117 236 points lumineux).

Le Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public permet à chaque collectivité de : visualiser la cartographie, déclencher les demandes d'interventions et suivre leur déroulement.

Missions du service éclairage public du SDEEG :

Parmi celles-ci, on peut noter : réaliser la maintenance préventive et curative, maîtrise d'œuvre pour les travaux, exploitation du réseau, veille technologique, conseil et accompagnement des collectivités, guide pour les aménageurs, contrôle des installations.

Commune de Toulouse : 515 sources lumineuses ; nombre total de panes 20 (3,88 % pour 8 % moyenne SDEEG) ; travaux réalisés 22 505,11 € (Extension 9602,52 €, Dépannages 8152,93 €, Renouvellement 4749,66 €).

Préconisations générales non spécifiques à la commune

: remplacement des luminaires non leds ; mise en place d'horloge astronomique (permet une coupure de nuit et améliore la gestion de l'allumage) gain de 10% du temps d'allumage annuel ; remplacement des mats corrodés ; mise aux normes des armoires.

5] Syndicat Sud gironde Mobilités par M. FAVIER

La Loi LOM de 2019 a conduit à la création de Sud Gironde Mobilités, en remplacement du SISS concernant notre CdC. SGM est autorité organisatrice de la mobilité pour les Communautés de Communes Convergence Garonne, Sud Gironde et Réolais en Sud Gironde, soit 105 communes.

Une nouvelle gouvernance sous la présidence de Christophe FUMEY intègre les autres CdC.

Plan de mobilité simplifié sur 4 CdC (Le Bazadais va rejoindre le syndicat) est acté après enquête des usagers avec principalement : transport public avec un meilleur maillage du réseau, desserte des petites gares, réseau intra Langon ; sécurisation des itinéraires vélo, aménagement des trottoirs ; développement du covoiturage.

Orientations 2024 : plan Vélo sur 3 ans ; appels à projets pour abris vélo ; convention avec Cap Solidaire ; création d'un guichet unique (plateforme téléphonique, site internet).

Développement des services : auto-partage, prêt de scooter, offre vélo électrique, RER Métropolitain, corridor car express et covoiturage.

Prévisions budgétaires des CdC : 306 000 € dont 221 000 € pour CdC Sud Gironde.

Questions diverses

Mme NIORQUET rappelle l'organisation de la journée Nettoyage de Printemps le 4 mai.

Mme BOUCAU informe que sur les 9 logements communaux, 2 locataires ont 1 mois de retard.

M. RATEAU informe que le Marché des Producteurs se déroulera le 7 septembre au bois communal et autour du stade. Il faudra des volontaires.

Prochains conseils :

Vendredi 17 mai et

Vendredi 14 juin à 18 h 30



ATPH

SOIRÉE SWING à Toulence avec le BBDG QUARTET

Voici plus de vingt ans qu'il régale les mélomanes sud-girondins avec les grands standards du jazz manouche. La venue en concert le SAMEDI 8 JUIN, à 20h30, en l'église Saint SATURNIN, du BBDG QUARTET de Saint Macaire dirigé par Jacky GRATECAP, ne peut que réjouir tous les amoureux de cet Ensemble. En compagnie de Django REINHART dont les mélodies toujours entre fête et nostalgie emportent, chose rare, l'adhésion de toutes les générations grâce à leur modernité, le BBDG QUARTET prolongera le voyage dans les forties et les fifties avec Paul MISRAKI, Henri SALVADOR et les autres...

Pour cela, nos quatre mousquetaires, Michel DEDIEU, David BLASQUEZ, Jacky GRATECAP et Jonathan HÉDELIN ont invité la rayonnante Marie-Anne MAZEAU dont la voix nous avait enchantés dans ces mêmes lieux voici bientôt deux ans.

À très bientôt pour un beau moment de musique à partager.

Entrée générale : 12€ Gratuité pour les moins de 14 ans.

Réservations préférables au 06 73 28 01 74 ou au 06 88 73 45 97

Louis Darrieulat



TOULENNE

B.B.D.G and friends Marie-Anne Mazeau



**Samedi 8 juin 2024
À 20h30**

ÉGLISE ST-SATURNIN

Réservations recommandées :
06 73 28 01 74/
atph-toulence@gmail.com



RA.PE.TOU

TOULENNE EN CAVALE

Le 26 mai prochain à Toulence aura lieu la 31^{ème} édition de la Cavale des RAPETOU. Cette course a été créée en 1992 et elle est devenue une classique en Sud-Gironde. Forts de plus de 130 adhérents, vous pouvez apercevoir les RAPETOU sur les routes ou les chemins en semaine pour les entraînements mais aussi les week-ends lors des nombreuses courses auxquelles ils participent.

L'an dernier, ce sont 410 coureurs et randonneurs qui s'étaient donnés rendez-vous à Toulence au mois de mai pour la Cavale.

Les concurrents s'élanceront sur un parcours mi-route mi-chemin pour relier le bois communal au bois de Jean Blanc, avec une boucle pour le 5 km et 2 boucles pour le 10 km. Le parcours de la randonnée est modifié cette année et se composera à 85% de chemins dans les bois ou les vignes. Quant aux enfants, ils auront tout loisir de s'exprimer dans le bois communal de Toulence sur une boucle de 800 m pour les plus jeunes et de 1,6 km pour les plus grands.

Tous les adultes participant recevront un gobelet sport pliable floqué «La Cavale des RAPETOU» et les enfants auront droit une médaille chacun. Comme d'habitude, de nombreuses récompenses seront offertes en fonction des classements. Vous pourrez alors compter sur une bonne ambiance d'après course autour de la buvette et un repas (jambon braisé et pommes de terre grenailles) vous sera servi pour 10 €.

Un tel événement demande beaucoup d'organisation et ne serait pas possible sans l'aide des partenaires, de la mairie de Toulence et des nombreux bénévoles. Merci à eux !

Nous vous attendons le 26 mai, alors n'hésitez pas à vous inscrire sur notre site : <https://www.rapetou-toulence.com/>

Pour tout renseignement : toulence.rapetou@gmail.com

Détail des épreuves :

9 h 15 : départ de la randonnée
10 h : départ du 5 km et du 10 km
11 h 15 : départ courses des enfants

La Cavale des RAPETOU

TOULENNE

**26 MAI
2024**



PROGRAMME

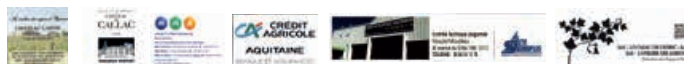
09h15 Randonnée 10km
10h00 Courses 5 & 10km
11h15 Courses des enfants

REPAS D'APRÈS
COURSE

Informations et inscriptions :

www.rapetou-toulence.com 0613300591 toulence.rapetou@gmail.com

Course organisée par l'association des RAPETOU TOULENNE





Thalie

Les « Minis Thalie » 10 ans déjà !

Notre « Scène ouverte 2024 » aura un goût particulier cette année puisque cela fait 10 ans cette année que l'atelier des « Minis Thalie existe » et a fait découvrir le Théâtre à de nombreux enfants avec qui nous avons partagé de très bons moments et de très beaux projets.

Depuis, la Compagnie de Thalie s'est beaucoup agrandie. En 2022, deux nouveaux ateliers voient le jour : les « **Babys Thalie** » pour les maternelles et « **Les pitchouns de Thalie** » et leurs nounous pour un Éveil au Théâtre au spectacle d'art vivant 2 jeudis matins par mois.

En septembre 2024, un nouvel atelier vous sera proposé pour Adultes vous sera proposé « **Les Maxis Thalie** » et la boucle sera bouclée : « On fait du théâtre de 0 à 80 ans et plus avec la Compagnie de Thalie » !

Sans oublier la troupe bien entendue qui sévit dans le Sud Gironde avec ses projets.

On vous donne donc rendez-vous les **14 et 15 juin** à l'Espace Culturel de Toulonne à 20h.

À très bientôt !

2024 TOULLENNE
VENDREDI 14 JUIN
SAMEDI 15 JUIN
Les « Minis Thalie »
dans « Thalie
« Police Criminelle »

CRIME SCENE DO NOT CROSS
 (ou presque)

CRIME SCENE DO NOT CROSS
 CRIME SCENE DO NOT CROSS
 CRIME SCENE

20 H Espace Culturel
 Entrée au Chapeau
 Réservations conseillées au
 06.74.99.21.08



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
 Courriel : communication
 @mairie-toulonne.fr»

FOOT

Une belle semaine de stage sportive et éducative du 15 au 19 avril !

Avec la mise à disposition des minibus et des équipements sportifs, nous avons réussi à faire un stage enrichissant pour les joueurs de la commune et de notre club.

Nous avons transporté les joueurs sur plusieurs lieux sans oublier bien entendu les exercices et matchs de football :

- La caserne des pompiers de Langon où nous avons été accueillis de très belle manière avec un instructeur qui a fait découvrir son métier et l'implication des soldats du feu dans divers aspects de leur quotidien,
- Le foot en salle à Beguey
- Le cinéma de Langon où nous attendaient Ducobu et SOS fantômes
- L'accrobranche de Bommès.

Nous souhaitons remercier Monsieur le Maire de Toulonne ,Monsieur Rateau car sans votre aide nous n'aurions pas pu réussir ce stage ainsi que les bénévoles, coachs et joueurs !





COMITE DU SOUVENIR

Hommage à Pierre JOANCHICQY et Yves LAURIOL

À quelques semaines du 80^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie, nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de deux anciens combattants, membres éminents du Comité du Souvenir : Monsieur François JOANCHICQY, dit Pierre, à 90 ans et Monsieur Yves LAURIOL dans sa 101^{ème} année.

François JOANCHICQY, ancien combattant d'Algérie, médaillé militaire, agent technique communal retraité bien connu et apprécié des Toulonnais, a été un membre actif du comité du souvenir jusqu'à son dernier souffle ; il avait encore déposé une gerbe à mes côtés le 11 novembre dernier au pied du monument aux morts.

Yves LAURIOL, ancien combattant 39-45, engagé en 1941 dans la France Libre, participe au débarquement de Provence avec la 1^{ère} DB (Division Blindée) et contribue à la libération de Marseille, puis poursuit la campagne jusqu'en Allemagne. Blessé à deux reprises, il est décoré de la médaille militaire, de la croix de guerre, du titre de Reconnaissance de la Nation et d'une citation de l'ordre de la 1^{ère} DB. Enfin, il est promu Chevalier de la Légion d'Honneur en 2011 pour ses faits militaires pour la libération.

La cérémonie du 8 mai sera l'occasion de leur rendre un dernier hommage.



M. LAURIOL (2^{ème} à gauche),
M. JOANCHICQY (dernier à droite)



U.T.L.
Université du Temps Libre
Arts et Découvertes
De la Vallée du Ciron & proche Garonne
www.utlartsetdecouvert.wixsite.com/utl-site
Siège social : Mairie 33210 Pujols sur Ciron



Les CONFÉRENCES sur La Seconde Guerre Mondiale

6 juin 1944 : Le débarquement en Normandie



La conception

La mise en place

La réalisation

*Par le conférencier
M. Meynier*

Entrée libre et gratuite



Plus d'info sur le site de l'UTL

Contact Infos :

Mireille 06 83 37 00 67

mireille.chaligne@gmail.com

**Espace culturel
TOULLENNE
Samedi 1er Juin
16 heures**